

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Correspondance romaine. — VI La crise du protestantisme. — VII Chez les incurables. — VIII Au Bon Pasteur. — IX Où en est la réforme de l'orthographe en France, d'après M. Emile Faguet, de l'Académie française. — X Aux prières.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 30 décembre

Circoncision et premier vendredi ; dans les diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, chant du *Veni Creator*, le 1er janvier ; collecte, le jour de l'Épiphanie, pour l'abolition de l'esclavage (dans le dioc. de Joliette, pour la Propagation de la Foi).

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 30 décembre

Messe du dim. dans l'Oct. de Noël, *semi-double* ; mém. des Oct. de Noël, de S. Etienne, de S. Jean et des Ss. Innocents ; préf. de Noël. — Aux Iles vêpres, de Noël ; depuis le capitule de S. Silvestre, *double* ; mém. du dim. et des 4 Oct.

Mardi, le 1er janvier

Fête de la CIRCONCISION *double de 2e cl* ; préf. de Noël. — Aux Iles vêpres, mém. de l'oct. de S. Etienne.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 6 janvier

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Fête du titulaire de l'Épiphanie. J. S.

Prières des Quarante-Heures

MERCREDI,	26	DÉCEMBRE	—	Noviciat des Frères de la Charité.
VENDREDI,	28	"	—	Noviciat des Frères des Ecoles
DIMANCHE,	30	"	—	Sourds-Muets. [chrétienne.
MARDI	1	JANVIER	—	Juvénat des clercs de Saint-Via- [teur.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 29 novembre 1906.



Le pape a donné de nouvelles instructions à l'Église de France et c'est une grosse chose. Sans vouloir les redire ici longuement, il convient cependant de se rendre compte de ce qu'a voulu faire le Souverain-Pontife et de ce qui l'a guidé en émanant ces instructions. Elles étaient d'abord nécessaires, parcequ'il fallait obtenir l'uniformité de manœuvre dans l'épiscopat. Et cela était d'autant plus indispensable qu'on commençait à dire que quelques évêques formaient, ou au moins carressaient, le projet de s'entendre au préalable avec le gouvernement pour obtenir un traitement de faveur. Le pape continue à réprouver la loi de séparation, et les instructions données à ce sujet s'inspirent de ce principe théologique qu'il n'est pas permis de coopérer à une loi mauvaise.

Ainsi les trésoriers de fabriques ne peuvent point aller porter les clefs dont ils ont la garde au receveur des domaines chargé de les recevoir. Il faut attendre qu'on vienne les prendre.

Ainsi les évêques et les curés pourront louer les évêchés et presbytères (pas les églises) appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes. Ces biens par la rupture retombant sous la propriété directe des communes et autres, il est permis de les louer à leur propriétaire légal. Par contre si la fabrique est propriétaire du presbytère, le prêtre ne pourrait pas le lui louer, car il coopérerait à un acte coupable. Il y aurait cependant sur ce point particulier une observation légale à faire. Avant le concordat ces biens appartenaient à l'Église ; au concordat, le pape Pie VII en donna la propriété aux communes contre une indemnité. Ne pourrait-on pas soutenir que cette propriété était l'accessoire du contrat principal ; et que le contrat principal ayant été brisé, l'accessoire suit le même sort ? C'est-à-dire que les églises et les biens ecclésiastiques devraient en droit revenir à l'Église. Mais on veut pousser quand même la conciliation à ses extrêmes limites.

— Restait la question de la continuation du culte dans les églises. Le pape ne veut pas de la loi de 1881 qui établit le droit commun

pour les réunions publiques. Dieu ne peut être soumis au droit commun, tel est le principe ; de plus ce droit commun, tel qu'il est réglé en France, serait la destruction de tout culte, car chaque membre de la réunion a le droit d'interpeller, d'interrompre, de donner son sentiment, en un mot de changer une prière en réunion publique. Ce que veut Pie X c'est, au fond, un droit spécial reconnu au culte catholique. D'abord une seule déclaration devra suffire pour toute l'année ; ensuite il n'y aura pas de bureau comme dans les réunions publiques ; en troisième lieu, le curé sera chargé exclusivement de la police de l'église ; et en dernier lieu l'autorité civile ne pourra être admise dans l'église que pour assurer l'ordre matériel. Le dilemme est donc posé : ou le gouvernement acceptera, tout cela et alors les choses pourront marcher pendant un certain temps ; ou le gouvernement prétendra imposer au culte catholique le droit commun tel qu'il résulte de la loi de 1881, c'est alors l'inconnu, et la résistance des catholiques à ces iniquités appellera la répression, disons plus justement la persécution.

—Mgr Stablewski, archevêque de Gnesen et Posen, est mort subitement le 24 novembre à 9.30 heures du soir, et ce décès met dans un grand embarras le Souverain-Pontife. On sait que ce prélat avait vivement pris la défense des petits Polonais, qui ne connaissant pas l'allemand réclamaient le droit de prier Dieu dans leur langue. Il y a près d'un an, le gouvernement allemand, cédant à je ne sais quelle mauvaise pensée, émit la prétention d'obliger les Polonais à prier dans l'école et à apprendre le catéchisme en allemand. Parents et élèves résistèrent ; de là des sévices inouis, si l'on considère ceux sur qui ils s'exerçaient et la cause pour laquelle ils étaient employés. Mgr Stablewski prit parti pour ses ouailles. Le jour de sa mort, il avait envoyé cinq longues lettres aux évêques de la Galicie leur donnant sur cette question des conseils de fermeté mêlée de prudence. C'est, on peut le dire, de crève-cœur qu'il est mort... Pie X avait en si grande estime Mgr Stablewski que chaque jour il priait pour sa conservation. C'est que maintenant la succession est ouverte et le gouvernement allemand usera de toute son influence pour faire nommer un archevêque germanisant qui, ayant pris possession de son siège, se mettra du côté du Kaiser contre les pauvres petits Polonais. La nomination de Mgr Stablewski n'avait pas eu lieu sans difficulté. Ce

prélat était un des grands orateurs du Landstag prussien et il était particulièrement bien vu de l'empereur ; mais ce dernier ayant pris dans la question religieuse de la Pologne l'attitude que l'on connaît, le prélat, mettant son devoir au-dessus de l'amitié des puissants, défendit avec énergie les droits de l'Eglise. Cette mort imprévue jette la Pologne dans une grande consternation et va devenir pour le pape l'occasion et la cause d'énormes difficultés.

— On avait répandu le bruit dans Rome que le pape profiterait du consistoire du 6 décembre pour nommer de nouveaux cardinaux. A priori la chose était incroyable. Le pape en effet ne tiendra qu'un seul consistoire public auquel suivra un consistoire secret. Dans ce dernier, il donnera au cardinal Samassa, archevêque d'Erlau (Hongrie), l'anneau cardinalice et lui assignera un titre. Il pourvoiera ensuite aux divers sièges vacants. Mais pour qu'il y eût de nouveaux cardinaux, il faudrait que le Souverain-Pontife tint avant le 6 décembre un consistoire secret ou il les créerait. Or rien de pareil n'existe, aucune nomination n'est même pressentie. Et à sept jours de distance on n'improvise pas un consistoire pour la création de nouveaux cardinaux.

— La question religieuse a été portée à la Chambre italienne où le ministre a répondu à une interpellation déjà ancienne d'un député socialiste. Le ministre a été, il faut le reconnaître, relativement modéré ; mais au sujet de la loi des garanties, il est bon de savoir l'interprétation qu'il en a donnée à la tribune de la Chambre. La loi des garanties est, disait-il, un pacte fondamental du royaume. Tous les légistes italiens convenaient en cela, ils ajoutaient même, que cette loi fondamentale était telle qu'une fois constituée il n'était point permis d'y toucher. Le ministre a été d'un avis opposé ; et, après avoir affirmé ce caractère fondamentale de la loi, il ajoute que cependant le Parlement pouvait la modifier, bien qu'il n'en vit pas l'opportunité. Cette loi fondamentale est donc une loi qui, comme toutes les autres, relève du Parlement italien. Le ministre reconnaît qu'il ne lui paraît pas opportun aujourd'hui de la modifier, mais peut-il répondre de ce qui arrivera demain ? Et voici que la loi dite pompeusement des garanties, ne pouvant se garantir elle-même, ne garantit absolument rien.

DON ALESSANDRO.

LA CRISE DU PROTESTANTISME

LES lecteurs avertis connaissent le bel ouvrage de M. Thureau-Dangin sur la renaissance du catholicisme en Angleterre. C'est au sujet de ce travail si consciencieux que M. Goyau écrivait, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1 octobre : « L'histoire des idées est elle-même une œuvre très haute ; la délicatesse s'en accroît, lorsqu'elle se confond en fait avec l'histoire des consciencés, lorsque au lieu de se laisser envisager dans une abstraction sereine, ces idées, sous nos regards, livrent assaut à des âmes, et lorsque ces âmes, une fois maîtrisées, réagissent à leur tour sur les idées victorieuses pour les élaborer, pour les enrichir et pour en extraire laborieusement des étincelles jusqu'alors inaperçues ».

Cette histoire des idées, toujours si délicate, devient plus difficile quand il s'agit d'étudier le travail intérieur de certaines âmes qui s'insurgent contre des croyances jusqu'alors spontanément acceptées. Parmi ces âmes on en trouve qui se mettent en marche vers l'horizon romain, tandis que d'autres esemblent se diriger vers le rationalisme le plus absolu. C'est bien là un phénomène que nous pouvons étudier dans un fait dont les journaux américains viennent de nous parler assez longuement. L'individualisme protestant se réclame, une fois encore, avec éclat, de son indépendance la plus complète. En cela, du reste, n'est-il pas logique ? Pourquoi se soumettre à une autorité qui n'a pas de titre légitime pour s'interposer entre Dieu et la conscience ? Du moment que l'on secouait le joug de l'autorité plusieurs fois séculaire de Rome, on devait s'attendre à voir les âmes, anxieuses de secouer toute entrave, se prévaloir du principe du libre examen pour n'accepter que les dogmes qui revenaient à leur conscience individuelle.

N'est-ce pas là l'attitude du ministre Algernon S. Crapsey. Relisons, si vous le voulez bien, la lettre qu'il vient d'écrire à l'évêque Walker, telle qu'elle se trouve dans *The Boston Journal*, du 26 novembre 1906.

Ce ministre épiscopalien était recteur de l'église de Saint-André de Rochester. Dans ses prédications, il fut accusé d'hérésie et sommé de se rétracter. Mais il refusa énergiquement en rééditant les points de doctrine auxquels il tenait plus qu'à l'exercice de son ministère.

Nous croyons devoir traduire les passages principaux de cette lettre pour bien montrer où conduit la théorie du libre examen de la bible, et comment ce docteur protestant, censuré aujourd'hui pour hérésie, ne fait qu'user du privilège que les premiers réformateurs revendiquaient si fièrement pour eux contre l'Eglise de Rome.

Saint-André de Rochester, 26 novembre 1906.

Mon cher évêque,

« Dans les conditions présentes, je crois qu'il est de mon devoir de renoncer d'une façon formelle et définitive au ministère de l'Église épiscopaliennne protestante. Je vous prie donc, pour les raisons déjà alléguées, mais pas avant le 3 décembre, ni après le 6, de prendre action, suivant le trentième canon des lois générales de l'Église, pour me déposer du sacerdoce.

« Je suis convaincu que vous serez heureux de reconnaître que je ne suis pas forcé de faire cette démarche par quelque raison qui serait une injure à mon intégrité morale ou à ma fidélité à mes devoirs de pasteur. Ma seule difficulté consiste dans le fait qu'une longue, attentive et consciencieuse étude de l'Écriture m'a forcé d'admettre certaines conclusions qui concernent l'existence préhistorique du Christ. Ces conclusions ne sont pas en accord avec la lettre des credos et m'ont

obligé, pour maintenir les credos, à donner à certains articles, une interprétation qui les harmoniserait avec la vérité, telle que je la trouve dans la bible ».

Puis l'auteur continue à développer cette pensée et à montrer quels sont les points du credo épiscopalien qu'il ne peut mettre en harmonie avec la conviction qu'il a acquise par ses études personnelles. On sent bien qu'il procède avec ce que M. Brunetière appelle la « probité intellectuelle » ; et je ne crois pas que l'on puisse douter de sa sincérité. C'est un état d'âme intéressant à constater, puisqu'on se trouve en contact avec un esprit qui tire logiquement les conclusions de principes posés.

Voici les articles qu'il répudie : c'est l'Ascension. « Quand je dis de Jésus qu'il est monté aux Cieux, je ne veux pas dire, et je ne puis pas dire qu'il a flotté dans l'espace avec son corps physique et qu'il existe depuis deux cents ans quelque part dans le firmament... Une telle conception n'est pas croyable on ne saurait même y songer. Ce que je veux dire par cette phrase est tout simplement que Jésus ayant accompli son œuvre dans sa chair est monté dans la vie plus haute de l'esprit ».

Voilà donc un dogme sacrifié. L'Église épiscopaliennne y tient pourtant. Mais en vertu de quel droit peut-elle condamner le ministre Crapsey, quand elle proclame la théorie du libre examen ? Et pourquoi ce ministre ne jouirait-il pas de la liberté qu'il revendique ? Ah ! on le sent, il fallait à l'Église du Christ une constitution divine avec une hiérarchie ayant reçu de lui le pouvoir d'enseigner et d'interpréter d'une façon authentique la parole de Dieu. Autrement, les hommes seraient allés à tout vent de doctrine, comme nous le voyons depuis plusieurs siècles dans le protestantisme, et comme nous en avons aujourd'hui un exemple vécu.

Et la conception surnaturelle du Christ ? L'admet-il encore ? Écoutez ses propres paroles.

« Quand je dis de Jésus qu'il fut conçu par l'opération du

Saint-Esprit, né de la vierge Marie, je n'affirme pas que le Dieu vivant pour entrer dans ce monde a violé les lois de la génération humaine et rompu les liens sacrés du mariage. Une telle notion répugne à mon idéal d'un Dieu sage et saint. Je ne fus donc pas alarmé, j'éprouvai plutôt un véritable soulagement quand une étude attentive de l'Écriture Sainte m'a convaincu que cette notion de l'origine de Jésus était sans fondement dans l'histoire. Le culte que je rendais à Jésus ne fut pas amoindri...

Je donnai aux mots « Conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie » une interprétation qui s'harmonisait avec ma connaissance des faits. C'était un enfant d'une descendance sainte, sanctifiée dès le sein de sa mère ». Et voilà le dogme fondamental de la religion chrétienne détruit. M. Crapsey, pour justifier son attitude, se réclame comme bien d'autres avant lui, du grand atôme qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Conséquent jusqu'à la fin avec les principes de la Réforme, il ne craint pas d'en appeler au peuple chrétien contre la hiérarchie épiscopaliennne ; c'est là, dit-il, qu'il trouvera le tribunal souverain « de l'intelligence libre et de la conscience illuminée du monde ».

C'est donc un fait bien constaté que le protestantisme aboutit fatalement au rationalisme. L'esprit qui réfléchit ne peut s'arrêter à mi-chemin sur cette voie glissante. Pourquoi n'ouvre-t-il pas les yeux à la lumière vivifiante de la foi qui éclaire tout homme venant en ce monde ? Il retournerait alors à Rome, guidé par le phare du Vatican, qui fait éviter les récifs à ceux dont la volonté ne repousse pas le *pius motus* de la grâce divine si libéralement accordée à tous. Là, il retrouverait la paix de l'intelligence et du cœur avec les Wiseman, les Manning, les Newman et tant d'autres qui sont revenus à la foi des premiers âges de l'Église du Christ si solidement édifiées sur le roc.

CHEZ LES INCURABLES

QUAND on visite un hôpital ou un orphelinat ordinaire, en présence des malades et des orphelins, on a la ressource de parler de guérison et d'avenir. On se suggestionne soi-même et, pour moins souffrir, on s'imagine que la souffrance de ceux qu'on visite cessera bientôt. On le leur dit, on le leur assure, même quand on n'en croit rien, et, ce n'est pas un mensonge, car qui connaît l'avenir ?

Chez les Incurables, le nom même de la maison l'indique, il faut laisser à la porte les paroles d'espérance purement humaine ; tout comme à l'entrée de l'enfer du Dante, on sent planer, au-dessus de la grande maison, la terrible sentence : « *Lasciate ogni speranza. — Bannissez tout espoir* ». Les *Incurables*, la science l'a décrété, ne sauraient guérir ! Et c'est triste à fendre le cœur, rien que d'y penser.

Nous étions donc hier, sous le coup de cette tristesse, pendant qu'à la porte du magnifique Hôpital des Incurables, à Notre-Dame-de-Grâce, nous regardions au loin les campagnes dépouillées par l'hiver et, sur la gauche, la grande ville enfumée. Pauvres humains, que sommes-nous devant la souffrance et la mort ?

* * *

Il est bien beau l'Hôpital des Incurables de Montréal. Assis sur une saillie, au flanc ouest de notre *Mont-Royal*, il exhibe au loin ses longs murs en pierre grise, ses nombreuses fenêtres, ses galeries si propres et la flèche de sa tourelle centrale. « Venez, semble-t-il dire, venez ici, vous qui souffrez ! »

Avec une charitable bienveillance, on nous a permis de circuler par les salles, de voir un moment quelques malades, de prier dans leur chapelle. Nous en sommes revenu parfaitement édifié. Il y avait là 228 malades, sous les soins de 40

religieuses environ et d'une quinzaine de garde-malades laïques. Pour la période 1900-1906, le premier lustre d'existence de l'Hôpital, près de mille malades, appartenant à vingt-cinq nationalités différentes, dont huit sur dix étaient catholiques et les autres de religion dissidente, ont été hospitalisés. L'on ne peut répondre favorablement à toutes les demandes, ni accepter tous ceux qui se présentent ; si grand qu'il soit, le local est encore trop petit. Notez bien que pour entrer là il faut être *incurable* ! Tels sont ceux qui souffrent de cancer, de tumeur, de tuberculose, de lupus, d'hydropisie, de paralysie, de carie osseuse, d'ataxie-locomotrice...

* * *

C'est d'ataxie-locomotrice précisément que souffre ce jeune homme, venu au Canada de Franche-Comté, il y a déjà plusieurs années. La maladie, à moins de le tuer, peut rarement mieux accabler son homme. Il est là, aveugle et perclus, depuis des mois, toujours dans la même position, n'ayant pas besoin d'oreiller pour soutenir sa tête, car son cou est raide et fixe comme une barre. « Mais, non, je ne souffre pas trop nous dit-il, j'ai le bonheur de communier souvent et Dieu me soutient, évidemment. J'étais jadis tout feu, au moindre choc prêt à bouillir comme une soupe au lait ». Cette autre, une pauvre fille, est affligée d'un *lupus* qui la ronge lentement : « J'étais déjà chez les Incurables au temps de la maison de la rue Saint-Denis », nous raconte-t-elle. — Une autre, d'une très bonne famille, n'a jamais marché — Celle-ci est toute jeune ; celle-là s'approche de la centième année !... Et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous et toutes paraissent résignés et heureux. On s'incline devant la supérieure qui passe. Elle incarne pour tous la charité et la bonté. Et cela la console — elle et ses sœurs — de tant d'inepties qu'on débite parfois sur la trop grande richesse des communautés !

Nous voici, au dernier étage, à l'entrée d'un corridor que ferme une porte vitrée. Sur une pancarte : « Les veilles se reposent ! » « Ce sont celles qui ont veillé la nuit dernière nos malades trop faibles », explique la supérieure, et nous passons, sans faire de bruit.

L'Hôpital des Incurables, comme on le sait, englobe dans ses constructions nouvelles l'ancien monastère du Précieux-Sang. Les cellules où priaient les vierges contemplatives sont devenues des chambres où l'on souffre, où l'on se défend contre la tuberculose. A un pied de la porte, à l'intérieur de chaque cellule, dans la marquetterie du parquet, on remarque encore la *clef*, qui se voit toujours dans une cellule du Précieux-Sang. C'est un souvenir suggestif que ce muet témoin des prières solitaires de jadis. Pour savoir souffrir, qu'y a-t-il de mieux que de savoir d'abord prier ?

Partout les salles sont vastes, bien éclairées, bien aérées. Peut-être ici, dans l'ancien monastère, la salle réservée aux religieuses est-elle seule trop petite. C'est leur façon, aux bonnes Sœurs, de se garder pour elles ce qu'il y a de moins bon ! Et penser qu'il y a des gens, qui ont pignon sur rue et façade en plein parc public, qui en veulent toujours à ces mères des pauvres et des incurables, parce qu'elles quêtent souvent ! Si on voulait au moins ne pas oublier qu'elles ne quêtent jamais pour elles ?

* * *

Au centre de la vaste construction, dans le corps de logis qui fait saillie, à l'avant, se trouve la chapelle, sise au deuxième, avec ses galeries de jubé au troisième. Comme toutes les chapelles de communauté, celle-ci est rayonnante de propreté et de bon goût. Au-dessus de l'autel, dans l'encadrement d'un baldaquin supérieur, un beau groupe *della Pietà*, comme on en voit tant en Italie, attire les regards et fait penser à la *grande pitié*, qui est l'esprit de la maison ; tandis que, dans le pourtour

du sanctuaire, un *saint Vincent de Paul*, à gauche, et une *sainte Elizabeth de Hongrie*, à droite, donnent des modèles à qui veut étudier ici comment on aime Dieu et ses pauvres. C'est la fête de sainte Elizabeth de Hongrie ; des lampions brûlent devant sa statue. Un homme, qu'à ses mouvements saccadés on reconnaît pour un souffrant de maladie nerveuse, prie à genoux au pied de l'autel. Là-haut, dans la galerie, une Indienne de Caughnawaga demande peut-être sa guérison ? Ce n'est pas sans frémir que je songe : « nous sommes chez les incurables ».

* *

Au sortir d'une grande salle des malades, tout à l'heure, nous sommes entrés dans une salle plus modeste, où des enfants chantaient. Sont-ils eux aussi — ces tout petits de la *Crèche* — des incurables ? Je ne l'ai pas demandé. C'est trop affreux ! Et ces enfants, on leur a fait reprendre leur cantique. J'en ai retenu les mots. Les voici. Voyez comme ils conviennent, en un tel lieu, à ces petits martyrs inconscients, à ces nouveaux saints Innocents :

Si jeune encor, je connais la souffrance,
 Je suis clouée à la croix du Sauveur ;
 Dieu m'a choisie, aux jours de mon enfance,
 Pour m'enivrer de l'amour de son cœur.
 O Doux Jésus, je voudrais que ma vie
 Se consumât aux pieds de tes autels,
 Afin qu'un jour, Dieu caché dans l'Hostie,
 Je te possède, aux parvis éternels.

Relisez les vers de ce couplet, pesez-en le sens, et, vous comprendrez pourquoi même des *Incurables* peuvent être gais.

* *

L'œuvre des Incurables est donc digne de toute la sympathie des chrétiens. Nous ne croyons pas qu'il faille autre chose

qu'une visite même rapide de l'institution pour s'en convaincre. Nous serions trop heureux si notre modeste récit suscitait quelque part une générosité intelligente. Car il y a encore beaucoup à payer chez les Incurables pour libérer l'œuvre des dettes contractées. Voici l'état financier, communiqué par le dernier « Rapport » :

« Au 3 décembre 1903, la dépense générale d'achat de terrain, de construction et de réparation était de \$226,222.00 ; mais la dette n'était que de \$183,856.00. Elle descendait à \$172,330.00 au 1er juillet 1904 ; à \$169,590.00, au 1er juillet 1905 ; et à 168,590.00 au 1er juillet 1906. De juillet 1905 à juillet 1906, les recettes ont été de \$40,801.18 et les dépenses de \$40,790.17... »

A qui sait comprendre, voilà des chiffres plus éloquents que des paroles.

AU BON-PASTEUR

Le 9 décembre, Mgr Zotique Racicot, évêque de Pogle, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, a présidé une cérémonie religieuse dans la chapelle des Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon-Pasteur, rue Sherbrooke.

Ont revêtu le saint habit : — Comme Sœurs choristes : Mlles Alphonsine Vaillancourt, Sœur Marie de Saint-Tharscius, des Etats-Unis ; Jeanne Boinier, Sœur Marie de Saint-Jean-Vianney, de Chicago ; Marie-Louise Dragon, Sœur Marie de Sainte-Thérèse d'Avilla, de Lachine ; Luména Desjardins, Sœur Marie de Sainte-Jeanne de Valois, de Saint-Jérôme ; Alice Barbeau, Sœur Marie de Saint-Joseph-Calazans, de Worcester, Mass. ; Albina Dufort, Sœur Marie de Saint-Alexis, de Saint-Alexis ; Odéna Savary, Sœur Marie de Sainte-Filuména, de Saint-Athanase d'Iberville ; Corinne Beauchemin, Sœur Marie de Sainte-Paula, des Trois-Rivières ; Marcelline Hébert, Sœur

Marie de Fourvières, de Saint-Valentin ; Palmena Trudel, Sœur Marie-Ignace du Sacré-Cœur, de Saint-Guillaume d'Upton.

Comme Sœurs converses : -- Léontine Avon, Sœur Marie de Sainte-Méobtilde, de Valleyfield ; Alexina Boisclair, Sœur Marie de Saint-Hyacinthe, de Saint-Samuel ; Mélina Bédard, Sœur Marie de Saint-Lucien, de Lewiston, Maine ; Anna Hébert, Sœur Marie de Saint-Maurice, de Lowell, Mass. ; Bernadette Asselin, Sœur Marie de Saint-Honorat, de Saint-Polycarpe ; Cécile Desaulniers, Sœur Marie de Saint-André de la Croix, de Sainte-Anne d'Yamachiche ; Antoinette Pion, Sœur Marie de Sainte-Hildegarde, de Lowell, Mass.

Comme Sœur tourière : -- Marie-Eva Vanasse, Sœur Marie-Thomas, de Sainte-Hedwige de Clifton.

Ont prononcé leurs vœux annuels : -- *Comme Sœurs Choristes* Mlles Albine Allaire, Sœur Marie de Sainte-Euchariste, de Saint-Sauveur-des-Monts ; Elisabeth Brabant, Sœur Marie de la Paix, de Montréal ; Mary Hurley, Sœur Marie de l'Incarnation, de Halifax, N.-E. ; Hélène Boanlan, Sœur Marie de Marie-Immaculée, de Halifax, N.-E. ; Alma Beaudet, Sœur Marie de Toutes-Grâces, de Woonsocket, R. I. ; Luména Roberge, Sœur Marie Réparatrice, de Warwick ; Mary Ann Moriarty, Sœur Marie du Mont-Carmel, de Halifax, N.-E. ; Albertine Gaudry, Sœur Marie-Admirabilisé, de Montréal ; Alice Morin, Sœur Marie du Sacré Cœur de Marie, de Notre-Dame du lac Témiscouata.

Comme Sœurs converses : -- Maria Collard, Sœur Marie de Saint-Jean de Dieu, de Saint-Hubert ; Eliza Casey, Sœur Marie de Saint-Patrice, de Halifax, N.-E. ; Elmira Proulx, Sœur Marie de Sainte-Imelda, de Valleyfield.

Le sermon de circonstance a été donné, en français, par le R. Père Pichon, s. j., en anglais, par le R. Père Doherty, s. j., et le saint sacrifice a été offert par M. l'abbé A. Pelletier, chapelain.

OU EN EST LA REFORME DE L'ORTHOGRAPHE EN FRANCE

D'après M. Emile Faguet, de l'Académie française



A longue élaboration de la Réforme de l'orthographe touche à son terme. Le ministère, il y a deux ans, a constitué une commission qui a proposé des modifications profondes. L'Académie française, consultée par le ministre de l'Instruction publique, a adopté un petit nombre de modifications qui n'ont pas paru suffisantes au ministère. Le ministère a constitué une seconde commission, qui a proposé moins de modifications que la première commission et beaucoup plus que l'Académie. Ce sont ces modifications de la seconde commission qui vont être soumises au Conseil supérieur de l'Instruction publique. Ces modifications de la seconde commission sont les suivantes, sommairement présentées :

1. Suppression de presque toutes les doubles lettres qui ne se prononcent pas. "Accumulation" devient *accumulation* ; mais "accident" reste *accident*, parce que le premier *c* a un son et le second *c* un autre.

2. Francisation de la plus part des mots grecs. "Télépathie" devient *télépatie*; "labyrinthe" devient *labirinte*.

3. G devient J là où il se prononce comme J. Là où il restera, il aura toujours le son qu'il a dans GA. On continuera d'écrire "goudron," n'en doutez pas ; mais on écrira *jendarme* et l'on écrira *gajure*.

4. L'X marque du pluriel disparaîtra et l'on écrira *des fous hébreus*, précisément parce qu'on écrit : *des fous*.

Voilà, à peu de chose près, toute la réforme.

Je la trouve par un bout trop radicale et par un autre bout trop timide. J'aurais voulu, comme on peut le savoir, la borner à la suppression des doubles lettres dans tous les cas où les deux lettres ont le même son, mais en sup-

primant " toutes " ces doubles lettres-là ; — et à la francisation des mots grecs ; mais en supprimant " tous " les mots grecs. La commission, maintenant quelques doubles lettres ayant le même son et ne francisant que " la plupart " des mots grecs, me paraît donc trop timide.

Mais je n'aurais pas voulu le J à la place du G quand le G a le son du J. Je ne veux point dire que cette réforme ne soit pas raisonnable ; elle l'est pleinement. Seulement elle étonne un peu ; elle fait crier. Ecrire : " Ces bonnes jens ont été molestées par les jendarmes " choquera un peu trop pendant un certain temps.

Je n'aurais pas voulu non plus de l's remplaçant l'x comme signe du pluriel. Il y a un si grand nombre de mots qui, au pluriel, présentent cet x que l'oeil y est habitué et qu'écrire : des feus, des vieus, des aieus, des vœus paraîtra singulièrement barbare.

De même j'étais partisan de la francisation de tous les mots grecs. C'était le plus pressé ; parce que les Français qui ne savent pas le grec mettent toute leur vie à apprendre complètement l'orthographe des mots tirés du grec. Il y avait donc urgence à " râcler ", comme disait Ronsard, tous ces *th, ph, y, ch* (prononcé *k*) qui sont un supplice des mémoires.

AUX PRIERES

Frère Jean Vialard, catéchiste formé, des clercs de Saint-Viateur, décédé à Beaulieu, France.

Sœur Marie Elisabeth Levasseur, des Petites-Filles de Saint-Joseph, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Casimir, née Marie-Aglaré Hamalin, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Vancouver, Wash.

Sœur Marie-Vital, née Vitaline Desmarais, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

M. Blais, décédé à Ottawa.

ARBOUR & DUPONT, Libraires, 419 et 421, rue Saint-Paul, Montréal.

BIBLIOTHEQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.